

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°2 BARRY D'ISLEMADE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>REHABILITATION ET CREATIONS DE BATIMENTS</u> 1 – création d'un complexe communal BCTR/00006268	896 235,51 €	896 235 €	30 %	268 870 €
<u>TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR DES AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u> 2 – aménagement des abords du complexe communal VIAM/00006267	144 199,20 €	144 199 €	30 %	43 259 €
SUBVENTION GLOBALISÉE	312 129 €			

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 040 434,71 €
Dépense subventionnable H.T.	1 040 434 €
Subvention globalisée	312 129 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	30,00 %

Le Président,

Michel WEILL